Varces-Allières-et-Risset, le 8 octobre 2026

Le Département de l'Isère signe une convention avec l'État en soutien de la Garde nationale

La Préfète de l'Isère, Catherine Séguin, le Président du Département de l'Isère, Jean-Pierre Barbier, et le Général Antoine Faurichon de la Bardonnie, Commandant de la 27ème Brigade d'Infanterie de Montagne, ont signé ce matin la Convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle de la Garde nationale, en présence des Vice-présidentes du Département Anne Gérin et Sandrine Martin-Grand. Le Département promeut ainsi l'engagement de ses agents en faveur de la défense et de la sécurité.

À la suite des attentats de 2015 et 2016, le Président de la République a créé la Garde nationale, afin de répondre aux impératifs de renforcement de la sécurité des Français, d'union nationale et d'adaptation face aux menaces, et de faire face aux attentes des citoyens qui souhaitent servir le pays en plus de leur activité principale.

La réserve opérationnelle de la Garde nationale rassemble des citoyens français issus de la société civile (avec ou sans expérience militaire ou policière) qui consacrent une partie de leur temps, personnel, professionnel ou estudiantin, à la défense de la Nation. Ces hommes et ces femmes reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire aux forces armées et aux forces de sécurité intérieure.

En signant la Convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle, le Département de l'Isère a souhaité formaliser son soutien aux acteurs de la défense et de la sécurité en facilitant l'engagement et l'activité de ses agents dans la réserve opérationnelle de la Garde nationale.

Cette Convention participe à la mise en place d'un lien durable entre réserve opérationnelle, réserviste et employeur. Elle permet de renforcer les moyens et actions de la réserve opérationnelle, de valoriser l'engagement des réservistes et de reconnaître l'engagement des employeurs (responsabilité sociétale, qualité de partenaire de la défense nationale).

« La Garde nationale incarne l'engagement de nos concitoyens au service de la Nation. En permettant à des femmes et des hommes de mettre leurs compétences et leur temps au service de la défense nationale et de la sécurité intérieure, elle renforce nos capacités d'action et notre résilience collective. La mobilisation des employeurs est essentielle pour rendre cet engagement

possible et durable. En soutenant leurs agents réservistes, les employeurs contribuent concrètement à la protection de notre pays. Je ne peux qu'inviter les collectivités qui en ont les moyens à soutenir, elles aussi, l'engagement de leurs agents dans la réserve et à leur permettre de concilier au mieux cet engagement avec leur activité professionnelle. »

Catherine Séguin, Préfète de l'Isère

« La sécurité est l'affaire de tous. C'est pourquoi le Département s'engage aux côtés de tous les acteurs de la sécurité, comme aujourd'hui avec la Garde nationale. Cette nouvelle Convention employeur permet ainsi de faciliter l'engagement de nos agents auprès des différentes réserves opérationnelles qui la composent, mais aussi d'en faire la promotion. Si en temps normal, ils pourront s'absenter de plein droit 15 jours par année civile sur leur temps de travail, nos agents réservistes auront aussi la possibilité d'être pleinement mobilisés dans la défense de la nation et la sécurité intérieure en cas d'événement exceptionnel. Face aux menaces de notre temps, le Département de l'Isère continuera, à son échelle, de prendre toute sa part dans la sécurité de notre pays. »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département

→ Pour en savoir plus sur la Garde nationale et les modalités pour devenir partenaire ou réserviste : https://www.defense.gouv.fr/garde-nationale

Contacts Presse
Département de l'Isère - Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr
Préfecture de l'Isère : pref-communication@isere.gouv.fr